

Foire à questions

Participants du spectacle Patinage STAR (Privé)

La participation est-elle obligatoire ?

La participation au spectacle est volontaire. Cependant, tous les patineurs sont invités et encouragés à participer afin de partager les habiletés de patinage qu'ils ont acquis dans un numéro chorégraphié par des professionnels pour le plaisir d'un public composé de famille et d'amis.

Quand ont lieu les pratiques de spectacle ?

Les pratiques de spectacle Patinage STAR (Privé) sont à des temps différents que les sessions d'Automne-Hiver.

Le temps des pratiques de spectacle est sur la page web pour le spectacle, votre reçu d'inscription, ainsi que sur votre calendrier personnel sur votre compte.

Mon patineur doit-il être présent à toutes les pratiques ?

Puisqu'il n'y a que 5 périodes de pratique, nous demandons aux patineurs d'être présents à toutes les pratiques, mais nous comprenons qu'un patineur doivent s'absenter à cause d'une maladie. Veuillez garder en tête que chaque patineur est intégral au numéro de spectacle et que leur absence peut gêner la performance des autres patineurs dans le groupe. Des pénalités peuvent s'appliquer, si votre enfant ne satisfait pas les exigences de présence.

Pendant combien de temps mon enfant sera-t-il sur la glace durant le spectacle ?

Les patineurs inscrits en Patinage STAR (Privé) ont plusieurs options disponibles.

- Tous les participants seront éligibles pour s'inscrire à un minimum de 1 numéro de groupe, ainsi qu'à participer à la finale.
- Les patineurs ayant fait 2 compétitions sont éligibles pour s'inscrire à un numéro compétiteur A ou B. (preuve de participation, résultats photocopiés, doivent être soumis au club avant le début des pratiques de spectacle)
 - Le numéro des compétiteurs comprendra 2 groupes de patineurs basés sur leurs tests de style libre réussis au moment de l'inscription pour la saison 2025-2026 avec un minimum de 2 compétitions.
 - Groupe 1 - Junior et Inter 1; Groupe 2 - Inter 2 et Sénior
 - Le temps de pratique pour les groupes sera le même mais chaque groupe pratiquera individuellement pour quatre pratiques et les 2 groupes seront intégrés pour la pratique finale.
- Les patineurs ayant atteint les critères annuels de SOLO (STAR 4 et plus avec les résultats de 4 compétitions) sont éligibles à avoir un autre numéro de spectacle. Les critères de SOLO demeurent inchangés par rapport au dernier spectacle organisé en 2025

Mon enfant doit-il participer aux deux dates de spectacle ?

Tous les patineurs inscrits au spectacle doivent participer aux deux présentations du spectacle « Images sur Glace » qui auront lieu Samedi le 25 avril et dimanche le 26 avril.

La pratique générale est-elle obligatoire ?

Oui, la pratique générale est obligatoire. La pratique n'est pas ouverte au public. Les patineurs peuvent partir après avoir complété leur numéro(s).

Est-ce que je peux rester avec mon enfant durant le spectacle ?

À cause du grand nombre de participants, l'accès aux corridors et aux chambres est réservé aux patineurs et aux volontaires.

Est-ce que je dois acheter un costume ?

Le club est responsable pour la location des costumes pour le numéro de votre enfant. Vous n'avez pas à acheter de costume.

- Tous vêtements et équipements doivent être identifiés au nom du patineur.

Mon enfant recevra-t-il un repas ?

Le club ne fournira PAS de repas. Une petite collation sera fournie durant l'entracte lors des jours de spectacle. Veuillez-vous assurer que votre enfant ait mangé avant son arrivée. Si un patineur a des allergies ou des intolérances alimentaires, veuillez fournir une **NOTE** énumérant les allergies ou les intolérances alimentaires. Les patineurs **ne doivent PAS** amener de la nourriture contenant **des arachides ou des produits de noix.**

Pourquoi mon enfant ne peut-il pas ramener son équipement après la pratique générale / le spectacle ?

Afin de s'assurer qu'aucun équipement ne soit oublié ou égaré. Les enfants **DOIVENT** laisser leurs patins dans les chambres après la pratique générale le vendredi 24 avril. Ils quitteront l'aréna avec leurs souliers normaux. Les patins et l'équipement ne seront ramenés qu'après la fin du spectacle de dimanche.

Y-a-t-il des objets perdus ?

Le club tentera de collecter tous vêtements et tous équipements restants après le spectacle. Ces derniers seront récupérables au bureau du club à partir du 30 avril. Veuillez envoyer un courriel pour s'assurer qu'un volontaire soit présent.

Y-a-t-il des coûts supplémentaires ?

- Les billets pour que la famille et les amis puissent regarder les performances seront disponibles à partir de la 2^e semaine d'avril au coût modeste de 15\$ par personne. Les sièges sont numérotés et le billet que vous achetez est garanti.
- Si vous vouliez acheter un USB, il serait disponible en prévente pour le coût modeste de 40\$.
- Un professionnel prendra des photos individuelles et de groupe de haute qualité pour nos patineurs, qui seront disponibles durant le spectacle. Les patineurs inscrits en Patinage STAR ne sont pas obligés de prendre une photo. Ceci est une décision personnelle. Les patineurs qui décident de prendre des photos seront obligés de les acheter.
- Vous devez chercher vos enfants au plus tard 15 minutes après chaque pratique de spectacle et chaque représentation de spectacle. Un frais de 10\$ par bloque de 5 minutes s'appliquera pour les parents qui viendront chercher leurs enfants en retard.

Pénalités

Le club subventionne le coût de la location du costume à condition que le patineur assiste à toutes les pratiques, à la pratique générale et aux deux représentations du spectacle. Si le patineur ne peut pas être présent à toutes les activités, des frais peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si mon enfant change d'avis et ne souhaite pas participer après son inscription ?

Tous les costumes doivent être commandés et le matériel nécessaire au spectacle doit être acheté. Les frais d'annulation selon la politique du spectacle s'appliqueront.